



## **AVIS DE PUBLICATION**

Il est porté à la connaissance du public qu'en sa séance du 3 mars 2026 le conseil communal a approuvé la modification du règlement concernant l'allocation d'un subside pour l'utilisation de couches hygiénique.

Ledit règlement est publié et affiché par la présente dans les formes prévues par l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

Le texte du règlement est à la disposition du public à la maison communale, où il peut en être pris copie sans déplacement.

Mention du règlement et de sa publication sera faite au Mémorial ainsi que dans le bulletin communal distribué périodiquement à tous les ménages.

Remerschen, le 6 mars 2026.

Le bourgmestre,

Le secrétaire,